



2024/25/03/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à seize heures, le vingt-cinq mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Président.

Etaient présents(es) : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, MOIZAN Anne-Marie, ULLIAC Morgane, LE FUR Françoise, BAUDET Dannie, LE FUR Annick formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e) (es) excusé(e) (es) : GOUJARD Laurine, GUEGUEN Annick

Absent(e) (es) : KERSULEC Louis

Procuration(s) : GUEGUEN Annick à ROYANT Helen

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Jeannine LE GOFF a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/03/2024

Convocation affichée le : 19/03/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Procuration (s) : 1

Reçu en Préfecture de VANNES le 12/04/2024

Publié ou notifié le 15/04/2024

Certifié exécutoire le 15/04/2024

A GOURIN, le 15/04/2024

Le Président,

Hervé LE FLOC'H

7- SAD – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023.

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration a délibéré sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2023 ci-dessous :

	RESULTAT CA 2022 ET 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	VALEURS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	Pour information	
					Restes à réaliser RAR 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER
SECTION INVEST.	4 349,84 € (=>report de 4 349,84 € au 001 dans le sens des recettes)		322,19 €	4 672,03 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €
					Recettes 0,00 €	
SECTION FONCT.	41 346,86 €		82 774,41 €	124 121,27 €		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement restant toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, Monsieur le Président proposera à l'Assemblée d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	124 121,27 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	124 121,27 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	124 121,27 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	124 121,27 €

Le Conseil d'Administration, après un vote à main levée, avec 9 voix "POUR" et 1 voix "ABSTENTION", donne un avis favorable à cette proposition.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 25 mars 2024

Le Président,



Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,



Jeannine LE GOFF